



## Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 10 juin 2014

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHANTERAU, LEVY - MM. BRUNEAU, BOURGEOIS, CITRON, FEVRIER, GUERINET, MALET, MAMEAUX, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MMES DAUVILLIERS, FAUTRAT - M. BOUVARD.

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, DALLOT, Présidente du Conseil de développement - MM. GAUDET, CHOFFY, Conseillers généraux, NOLLAND, Maire de Pithiviers, LE GUEVELLOU, conseiller DAT à la Région Centre.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Election des membres de la Commission d'appel d'offres
- Désignation des élus pour le Conseil de développement
- Désignation des délégués locaux pour le CNAS
- Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ARGOS France DEPOT à Beaune-la-Rolande
- Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOICHEM à Pithiviers
- Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur
- Indemnités de fonction des élus
- Demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> année d'animation (2014-2015) du site NATURA 2000
- Avis sur le PLUi du Bellegardois
- Avis sur le SCoT Nemours Gâtinais
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse Mme le Député et M. le Sous-préfet (celui-ci rejoindra le Bureau en cours de séance).

S'agissant du premier Bureau après le renouvellement des élus, Mme BEVIERE demande que chacun se présente.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE poursuit par le premier point à l'ordre du jour.

### **Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Mme BEVIERE explique qu'à la suite des élections, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres. Elle précise que cette dernière est composée de 5 membres titulaires, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient également de procéder à l'élection de 5 suppléants.

La liste des titulaires comprend : James BRUNEAU, Marie-Françoise FAUTRAT, Patrick GUERINET, Véronique LEVY et Jean-Jacques MALET.

Chacun est élu membre titulaire, obtenant 14 voix/14.

La liste des suppléants comprend : Martial BOURGEOIS, Delmira DAUVILLIERS, Michel PICARD, Yves TARTINVILLE et Denis THION.

Chacun est élu membre suppléant, obtenant 14 voix/14.

Monique BEVIERE, Présidente du Pays, est proclamée Présidente de cette Commission d'appel d'offres.

### Désignation des élus pour le Conseil de développement

Mme BEVIERE précise que le Conseil de développement est une instance consultative qui représente la société civile et qui accompagne les élus du Pays dans leurs travaux. Dans les Statuts et Règlement Intérieur, il est précisé que 7 membres élus doivent être désignés pour siéger aux Assemblées générales du Conseil.

Il s'agit ici de faire des propositions, sous réserve de l'accord des intéressés, tous les élus n'ayant pas encore été contactés.

Sont proposés les délégués suivants :

- Mme Annie BRUCHET
- Mme Karine MUNTSCHE
- M. Jean-Pierre ALLION
- M. Michel BERTHELOT
- M. Clément MASSON (qui accepte en séance)
- M. Alain ROUSSEAU
- M. Yves TARTINVILLE (qui accepte en séance).

Parmi ces 7 membres, 2 doivent siéger au Bureau du Conseil de développement. Après proposition de la Présidente, MM MASSON et TARTINVILLE sont désignés.

Les 5 autres délégués seront contactés ultérieurement.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture des membres renouvelés du Conseil de développement, notamment les membres du Bureau.

### Désignation des délégués locaux pour le CNAS

Mme BEVIERE explique qu'il s'agit de désigner les représentants pour le Pays auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Il est proposé de désigner la Présidente du Pays, en tant que déléguée du CNAS pour le collège des élus et de désigner David VOYER, en tant que délégué du CNAS pour le collège des agents.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité. La Présidente du Pays est désignée représentante pour le collège des élus et David VOYER représentant pour le collège des agents.**

### Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ARGOS France DEPOT à Beaune-la-Rolande

Mme BEVIERE précise qu'après les récentes élections municipales, il y a nécessité de procéder au renouvellement des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) pour l'établissement ARGOS à Beaune-la-Rolande. Il est proposé de désigner M. THION et Mme CHANTEREAU, qui acceptent.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité. M. THION et Mme CHANTEREAU sont désignés représentants du Pays à la CSS de l'établissement ARGOS.**

### Désignation de représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOICHEM à Pithiviers

Comme pour le point précédent, il s'agit de désigner des représentants pour la CSS pour l'établissement ISOICHEM à Pithiviers. Il est proposé de désigner Madame Monique BEVIERE, Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et Monsieur Michel

PICARD, Président de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais, ou son représentant.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité. Madame Monique BEVIERE, Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, ou son représentant et Monsieur Michel PICARD, Président de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais, ou son représentant, sont désignés représentants du Pays à la CSS de l’établissement ISOCHEM.**

#### **Renouvellement de l’indemnité de conseil du receveur**

Mme BEVIERE rappelle que cette indemnité peut être allouée au receveur, selon les modalités fixées par l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions des receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il est proposé d’appliquer un taux de 100% pour cette indemnité, mais de ne pas intégrer les prestations de rédaction des documents budgétaires.

**Avis favorable du Bureau. Cette proposition sera présentée au Comité syndical qui devra délibérer.**

#### **Indemnité de fonction des élus**

Mme BEVIERE rappelle que ces indemnités avaient été diminuées en 2013, pour participer aux efforts financiers du Pays.

Il est proposé d’accorder à la Présidente une indemnité brute mensuelle dont le montant représente 81,30% du taux de l’indice brut de référence prévu pour les Syndicats de communes de la catégorie dont relève le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais et d’accorder à chaque Vice-président une indemnité brute mensuelle dont le montant représente 58% de ce taux de l’indice brut de référence.

M. BRUNEAU demande ce que représentent ces %. Mme BEVIERE précise que l’indemnité pour la Présidente est de l’ordre de 800 € et que celle des Vice-présidents de l’ordre de 250 €.

M. MALET fait remarquer que le Bureau n’a pas à remettre en cause le montant des indemnités.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau propose à l’unanimité d’appliquer le taux de 81,30% pour l’indemnité de fonction de la Présidente et de 58% pour les Vice-présidents.**

#### **Demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> année d’animation (2014-2015) du site NATURA 2000**

Mme BEVIERE précise que le dossier a déjà été étudié en Bureau. Ce nouveau passage est demandé par l’Etat, pour prendre une délibération précisant les montants exacts.

M. GUERINET explique que le Pays demande toujours une subvention avec le montant maximum.

Mme BEVIERE rappelle que le programme Natura 2000 est cofinancé par l’Etat et l’Europe.

M. GUERINET précise que pour les prochaines années, ce sont les Régions qui prennent la gestion des fonds européens. A priori, cela ne remet pas en cause l’existence du programme ; les priorités de Natura 2000 semblent être confirmées.

Mme BEVIERE rappelle que ce programme est porté par le Pays et que son animation a été déléguée au cabinet BIOTOPE. M. GUERINET est le Président du Comité de Pilotage. Le portage par le Pays est né de la volonté des élus, pour une question de cohérence territoriale et pour toucher l’ensemble du territoire. C’est au moment du DOCOB que l’animation de terrain a été confiée à BIOTOPE.

M. TARTINVILLE rappelle que la subvention couvre 100% des dépenses, notamment l’animation du Pays, par Florence BOUVARD-VERSLIPE.

Mme LEVY confirme l’intérêt du programme Natura 2000 sur sa commune.

M. BOURGEOIS regrette le fait que les conventions ne soient plus prioritaires.

M. GUERINET précise qu’une fiche de bonnes pratiques est en cours de rédaction.

M. MALET rappelle qu'une Charte paysagère a été réalisée sur le territoire du Bellegardois. Le livret peut être partagé à l'ensemble des élus.

Mme BEVIERE indique que ces outils pourront être utiles à la Trame Verte et Bleue.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Avis sur le PLUi du Bellegardois**

L'analyse du projet de PLUi du Bellegardois est présenté par Eloïse ELISA, chef de projets Développement Durable et urbanisme au Pays. Elle précise qu'elle a assisté aux différentes réunions, dès sa prise de poste en 2012. Ces réunions ont été très nombreuses.

Le PLUi du Bellegardois a été arrêté en janvier 2014. La procédure en est à la phase de consultation des Personnes Publiques Associées. C'est dans ce cadre que le Pays est sollicité.

Eloïse ELISA décrit plus en détail le scénario de développement démographique, le volet Habitat, les densités moyennes par commune, la consommation foncière pour l'habitat, et pour l'activité économique ainsi que les incidences du projet par rapport à la Trame Verte et Bleue.

En fin de présentation, l'avis du Groupe de travail Aménagement Durable est exposé aux membres du Bureau.

M. MALET espère une signature définitive en octobre 2014. Il précise que la Commission de suivi de la Communauté de communes, revue en mars, est présidée par M. FEVRIER.

M. MALET relève des erreurs dans les chiffres présentés sur la consommation foncière pour l'activité économique. La zone de Bellegarde compte 30 ha + 15 ha à aménager ; la zone de Ladon aura une capacité supplémentaire de 8 ha environ. La correction correspondante sera apportée au rapport.

Lors des débats, il est aussi relevé une différence d'interprétation de la notion de « dents creuses », entre le Pays et le cabinet d'études. Bien qu'il y ait effectivement une différence dans le chiffrage, cela n'empêche pas la constructibilité de ces zones et n'entre pas en contradiction avec le SCoT.

Dans l'avis du Bureau, il est proposé de supprimer le paragraphe sur la consommation des zones d'activités, les observations étant caduques.

Mme BEVIERE précise que dans le calendrier de cette consultation, le Pays aurait pu ne pas délibérer ; l'avis aurait alors été considéré comme favorable. Mais compte tenu du travail accompli par les élus, il était important de donner un avis motivé.

Ne relevant pas de remarque, la Présidente soumet aux voix le PLUi du Bellegardois.

M. MALET et M. FEVRIER ne prennent pas part au vote.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité. Avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations mentionnées en annexe de la délibération.**

M. MALET remercie les élus du Bureau pour cet avis favorable. Il précise les raisons qui ont conduit les élus à s'engager dans cette démarche. Ce PLUi est une déclinaison du SCoT sur le territoire de la Communauté de communes. Il s'agissait d'harmoniser le développement urbanistique des communes, auparavant gérées par des PLU, des POS, des Cartes communales, etc. La prise de compétences en matière d'urbanisme et à terme d'assainissement et d'eau rendait nécessaire la réalisation du PLUi.

Il souligne aussi le rôle important des services de l'Etat, toujours présents aux réunions.

Les membres du Bureau félicitent les élus du Bellegardois.

### **Avis sur le SCoT Nemours Gâtinais**

Eloïse ELISA présente une synthèse du PADD (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) et du DOO (Document d'Orientations de d'Objectifs) du SCoT Nemours Gâtinais, à travers les rubriques de la consommation foncière, l'articulation avec les territoires voisins (dont le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais), les continuités écologiques, l'armature territoriale, la mobilité, l'emploi.

Compte tenu de ces éléments du projet de SCoT Nemours-Gâtinais, qui tient compte du contexte et des enjeux des territoires voisins, qu'il y a recherche de complémentarité avec le SCoT du Pays

Beauce Gâtinais en Pithiverais et que ce projet ne contrarie pas le SCoT du Pays, il est proposé d'émettre un avis favorable.

M. TARTINVILLE remarque la zone d'implantation d'un parc éolien vers Beaumont-du-Gâtinais. Celui-ci montre une incohérence entre les schémas directeurs de la Région Centre et d'Ile de France, le Préfet de la Région Centre ayant refusé le projet de développement de l'éolien vers Puiseaux, en raison de la proximité avec Yèvre-le-Châtel.

Mme BEVIERE remercie Eloïse ELISA pour son travail d'étude et de synthèse.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – A l'unanimité, avis favorable au projet de SCoT Nemours Gâtinais.**

## Affaires diverses

### -OCMACS

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau qu'après 2 ans d'instruction, les services de l'Etat ont notifié au Pays la subvention pour la deuxième tranche de l'OCMACS. L'Etat avait indiqué oralement que, les fonds FISAC étaient épuisés. En conséquence les fonds prévus sur cette ligne dans le Contrat régional n'avaient plus raison d'être. Bien que minorée, cette participation de l'Etat arrive donc après la décision des élus d'intégrer les 100 000 € prévus pour cette opération dans l'enveloppe fongible du Contrat régional de Pays, afin de financer d'autres opérations.

Mme BEVIERE précise que les montants sont presque divisés par deux et que la prise en charge atteindrait au maximum 25%.

Le Bureau propose de voir avec la Région si un co-financement est possible, en dehors du Contrat de Pays, ou par anticipation sur le Contrat de Solidarité Territoriale.

### -Elargissement du Groupe de Travail Développement Durable.

Suite aux élections, il est proposé de renouveler ce Groupe de travail, et de l'élargir à quelques membres du Conseil de développement.

Accord des membres du Bureau.

### -Réunions.

Mme BEVIERE rappelle les dates des prochains rendez-vous pour le Pays.

Le 12 juin, se tiendra à Pithiviers le Forum « Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais se dévoile ».

Le 1<sup>er</sup> juillet, au Lycée Duhamel du Monceau, se tiendra le Forum « Ambition 2020 ».

### -ID en Campagne.

M. FEVRIER demande si les projets ID en Campagne sont engagés. Mme BEVIERE précise que toutes les initiatives sont commencées.

Le Rucher école a reçu les parrainages de 67 personnes ou structures pour l'installation des ruches sur le territoire, notamment au sein de l'entreprise Interforum à Malesherbes.

Le résultat du projet « mémoire des corps » de l'Antre-Loup sera présenté au public le 28 juin à Pithiviers-le-Vieil.

Le projet « Opéra 15' » de Musicavoz aboutira en 2015. Les répétitions sont en cours.

2 autres projets sont en émergence. Il s'agit du projet « L'Ecole des Femmes » par la Cie des Minuits et du projet sur le thème de l'art lyrique et de la gastronomie par l'association La Voix d'Orphée.

### -Divers.

M. THION trouve intéressant de faire une information sur la transformation des Pays en Pôles.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance.

**Monique BEVIERE, Présidente**